



Mesdames et Messieurs,

Nous vous informons qu'une demande de recours gracieux a été déposée le 05 avril 2024, auprès de Monsieur le Préfet de la Charente-Maritime contre l'arrêté interministériel n° IOME2334295A du 31 janvier 2024, publié le 09 février 2024 notifiant la décision de non reconnaissance de la commune de SAINT FELIX en état de catastrophe naturelle suite au séisme du 16 juin 2023.

Le dossier est actuellement à l'étude, nous ne manquerons pas de vous informer du retour de la décision.

Madame la Maire,
Dominique SEYFRIED

